

**ATELIER D'ÉCHANGES SUR LA JURISPRUDENCE INTERNATIONALE ET AFRICAINE SUR LA
LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES**

25-27 AVRIL 2022

Lieu : Siège de la Cour Suprême du Sénégal

Agenda de l'Atelier

Journée du 25 Avril 2022	
09h00-09h30	Accueil des participants et enregistrement
09h30-10h00	Cérémonie d'ouverture officielle de l'atelier • Allocution de Monsieur Dimitri Sanga, Directeur régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest – Sahel • Discours d'ouverture de Monsieur Cheikh Ahmed Tidiane Coulibaly, Premier Président de la Cour Suprême du Sénégal Photo de famille
10h00-10h30	Présentation des participants et des objectifs de l'atelier Prof. Hélène Tigroudja, Professeure de droit international
10h30-11h00	Session 1 : La liberté d'expression et la protection de la presse et des journalistes - Cas du Sénégal (suivi de discussion) Mr. Oumar Gaye, Conseiller doyen, Directeur du Service de Documentation et d'Etudes de la Cour Suprême du Sénégal
11h00-12h00	Session 2 : La liberté d'expression et la protection de la presse et des journalistes - Standards universels, régionaux et sous-régionaux – Prof. Hélène Tigroudja, Professeure de droit international
12h00-12h30	Pause
12h30-14h00	Session 3 : Sondage Formation Judiciaire et traitements des questions sur la base de la législation et de la pratique du Sénégal (voir Annexe 1) – suivi des échanges Prof. Hélène Tigroudja, Professeure de droit international
Journée du 26 Avril 2022	
09h00-10h30	Session 4 : Violence contre les journalistes et lutte contre l'impunité - Standards universels, régionaux et sous-régionaux Prof. Hélène Tigroudja, Professeure de droit international

10h30-12h00	Session 5 : Discussion et échanges pratiques sur les standards internationaux et régionaux sur la liberté d'expression et la sécurité des journalistes Prof. Hélène Tigroudja, Professeure de droit international
12h00-12h30	Pause
12h30-14h00	Session 6 : Travaux de groupe pour formulation des recommandations Thèmes à considérer : • Améliorer les rapports entre le secteur judiciaire et celui des médias, faciliter l'accès à l'information sur des affaires judiciaires qui présentent un intérêt public tout en préservant le secret de l'instruction ; • Renforcer les efforts pour lutter contre l'impunité en cas d'attaques et autres actes violents contre des journalistes, y compris la violence sexuelle et sexiste contre les femmes journalistes ; • Plaidoyer sur la sensibilisation aux délits de presse et à la défense des journalistes contre les poursuites pénales infondées ; • Inclure la protection de la liberté d'expression, de la presse et de la sécurité des journalistes dans les cursus des élèves magistrats. Prof. Hélène Tigroudja, Professeure de droit international
Journée du 27 Avril 2022	
09h00-11h30	Session 7 : Exercices d'étude de cas et formation – jugement sur l'application du triple-test Dr Idrissa Sow, Conseiller délégué, et Monsieur Amadou Mbaye Guissé, Avocat général délégué, Directeur Adjoint du Service de Documentation et d'Etudes de la Cour Suprême
11h30-12h00	Pause
12h00-13h00	Session 8 : Restitution en formation plénière des Recommandations préparées par les différents groupes et discussion Prof. Hélène Tigroudja, Professeure de droit international
13h00-13h30	Évaluation de l'atelier Prof. Hélène Tigroudja, Professeure de droit international
13h30-14h00	Cérémonie de clôture • Lecture des principales recommandations • Allocution de clôture de Monsieur Mahamadou Mansour Mbaye, Procureur général près la Cour Suprême